## RÈGLEMENT



- La brocante est ouverte à tous à condition que l'inscription ait été validée, et le versement de la location effectué au Centre Culturel et Social Rotterdam, 42 rue d'Ypres, 67000 Strasbourg.
- Heures d'ouverture : de 7h à 9h pour l'installation des stands. Les places non occupées à 9h seront redistribuées.
- Le prix des emplacements est de 25€ les 4 m linéaires (par tranche de 4 mètres).
- L'exposant doit ramener sa propre table/mobilier pour exposer ses objets, et non à même le sol.
- Les stands de boissons, alimentaires et de restauration sont exclus, car réservés aux organisateurs.
- Les jeux et loterie payants sont formellement interdits sur le site.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur le stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre. Un chèque de caution de 15€ sera demandé et restitué en fin de journée si l'emplacement est constaté propre par l'un de nos agents munis d'un gilet fluo.
- Un sac poubelle est distribué, sur demande, à chaque participant et sera à emporter en fin de journée par ce dernier.
- En cas de non-respect de ce règlement, les organisateurs du vide-greniers seront seuls juges pour prendre toutes dispositions.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.